

## « Notre métier est incroyablement gratifiant puisque nous contribuons au sauvetage d'entreprises en difficulté »

Issu de Bulletin Joly Entreprises en difficulté - 01/09/2017 - n° 05 - page 317  
ID : BJE115d2

### Auteur(s):

*interviewé*

- Delphine Caramalli, avocat associée, cabinet Bremond et Associés

*Propos recueillis par*

- Jonathan Vayr

Spécialisé en droit des affaires, le cabinet Bremond et Associés est un acteur de premier plan en ce qui concerne les entreprises en difficulté de par sa réputation et son implication dans de nombreux dossiers français et internationaux. Il ouvre ses portes au Bulletin Joly Entreprises en difficulté.

Créé en 2006 par Guilhem Brémont avec un unique collaborateur, le cabinet Bremond et Associés est devenu en une dizaine d'années une référence parisienne en droit des affaires et se place désormais régulièrement à la tête des classements de cabinets d'avocats spécialisés en procédure collective. Aujourd'hui composé de 5 associés et 15 collaborateurs, le cabinet se rassemble autour de quatre pôles d'expertise : restructuration financière et opérationnelle ; fusions-acquisitions, *private equity* et *LBO* ; contentieux commercial et pénal des affaires et droit des sociétés et contrats commerciaux. Associée du cabinet depuis cinq années après avoir mené sa carrière d'avocate entre Londres et New York, Delphine Caramalli a accepté de répondre à nos questions.

## Bulletin Joly Entreprises en difficulté – Votre cabinet a-t-il développé une philosophie particulière ?

**Delphine Caramalli** – L'ADN de Bremond & Associés est étroitement lié à la création du cabinet lui-même. Le fondateur, Guilhem Brémont, a élaboré la première procédure de sauvegarde à l'occasion du dossier *Eurotunnel*. L'élaboration de cette procédure est intervenue alors même que la loi de sauvegarde de 2005 était encore à l'état de projet au Parlement. Ce dossier fondateur est la preuve d'une audace que l'on va retrouver au cours de l'histoire du cabinet et qui a marqué notre positionnement depuis onze ans aux côtés des dirigeants d'entreprise. Aujourd'hui, Bremond et Associés est le seul cabinet d'avocats de cette taille spécialisé en *restructuring* qui soit franco-français et parfaitement indépendant. C'est notre fierté et ce qui nous démarque des autres équipes *restructuring* de la place.

## BJE – Comment vous répartissez-vous les dossiers au sein du cabinet ?

**D. C.** – La sensibilité des dossiers que nous traitons et la difficulté des problématiques rencontrées nous obligent à nous spécialiser encore davantage, et cela alors même que le *restructuring* est déjà une branche bien spécifique du droit des affaires. Notre cabinet intervient essentiellement sur des dossiers concernant ou impliquant des entreprises en difficulté, hors procédure ou au contraire dans le cadre d'une procédure préventive ou judiciaire (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire). Entre associés, la polarisation autour de thématiques se fait naturellement, au fil des opportunités de dossiers que nous avons à traiter. À titre personnel, j'ai commencé ma carrière à Londres et à New York, c'est donc assez naturellement que j'interviens aujourd'hui sur les dossiers de renégociations de dette pour des fonds d'investissement anglo-saxons. Cependant, nous faisons tous le même métier et ces spécialisations ne nous interdisent pas de varier nos activités en fonction des dossiers. Pour les collaborateurs, les choses

sont différentes : ils fonctionnent en tronc commun et il est important qu'ils puissent intervenir sur des dossiers de natures variées et être ainsi exposés à des problématiques diverses. Cette organisation a fait ses preuves et contribue au fait qu'avec sa vingtaine d'avocats, notre cabinet est aujourd'hui la plus grosse équipe à Paris spécialisée en droit des entreprises en difficulté... et la meilleure si l'on en croit le classement international de Chambers & Partners !

## **BJE – Quels sont les dossiers qui vous ont particulièrement marquée ?**

D. C. – Tous les dossiers sont uniques et chacun nous donne la chance de continuer à apprendre. Il n'y a pas de recette toute faite et il faut savoir être créatif pour trouver les solutions spécifiques à chaque cas, c'est aussi ce qui est stimulant dans ce métier. Dès mon arrivée au cabinet en 2013, je suis intervenue aux côtés de Guilhem Brémond sur la restructuration financière du groupe Moniteur qui a débouché sur un rapprochement industriel entre les principaux acteurs du marché. Un an plus tard, j'ai participé aux opérations de désinvestissements du groupe Kering, la holding de la famille Pinault, ainsi qu'à la reprise d'Ascometal à la barre du tribunal de commerce de Nanterre. L'an dernier, je suis intervenue sur la restructuration financière de Camaïeu. Actuellement, j'interviens avec mon associé Guilhem Brémond sur la reprise de Tati par le groupe Gifi. Tous ces dossiers sont très différents, car chacun d'eux a ses problématiques propres et notre positionnement oblige à les appréhender de manière unique, selon que l'on intervient côté dirigeant, actionnaire, créancier ou investisseur.

## **BJE – Y a-t-il plus de pression sur les « gros » dossiers médiatiques ?**

D. C. – Quelle que soit la taille du dossier, la pression est importante, car les enjeux pour le client le sont. Sur un dossier de très grosse taille, le nombre d'emplois en jeu, les montants concernés, l'exposition médiatique sont autant de facteurs qui augmentent la pression. Sur des dossiers de plus petite taille, le dirigeant joue très gros et est directement impacté par la manière dont les choses vont se dérouler. Il faut donc nous adapter et bien comprendre les enjeux pour trouver les solutions appropriées.

## **BJE – Justement, comment gère-t-on l'aspect psychologique lorsqu'on a cette typologie de dossiers où le dirigeant est très impliqué ?**

D. C. – En arrivant dans nos cabinets, les dirigeants sont dans des périodes difficiles et les liens qui se créent avec eux en sont d'autant plus forts. C'est la raison pour laquelle il est indispensable d'avoir une disponibilité totale pour nos clients et de créer une relation de confiance. Ceux-ci vont parfois être paniqués par la situation et auront besoin de parler et d'être rassurés. Cela peut être à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, même le samedi ou le dimanche et c'est votre rôle d'être là pour les rassurer. Il n'est d'ailleurs pas rare que je reçoive des messages jusqu'à 1 h ou 2 h du matin directement sur mon portable.

## **BJE – De quelle manière vous êtes-vous intéressée au droit des entreprises en difficulté ?**

D. C. – J'ai un parcours atypique ; après mes études de droit, j'ai vécu presque 10 ans à l'étranger où j'ai exercé comme avocate, notamment à Londres, puis New York. Cette expérience m'a appris à penser différemment en m'adaptant aux problématiques inhérentes au droit anglo-saxon qui sont très différentes du système civiliste. Or, le droit des entreprises en difficulté est précisément une matière qui demande de réfléchir « *out of the box* », de déconstruire et de trouver des solutions qui soient à la fois innovantes et créatrices. S'affranchir du dogmatisme et s'obliger à réinventer en permanence dans l'intérêt des entreprises sont les motivations qui m'ont conduite à faire ce métier. Ma chance dans mon parcours a été de pouvoir ensuite intégrer Bremond & Associés qui se distingue dans cette approche créative et dont l'expertise est reconnue par tous.

## **BJE – Pour autant, y a-t-il des moments difficiles ?**

D. C. – C'est un métier qui est très intense et où l'on absorbe beaucoup de stress. Mais avec le temps on apprend à le gérer, ce qui est d'ailleurs mieux pour le client qui attend de son conseil une hauteur de vue qu'il peut parfois perdre de son côté. Notre métier est incroyablement gratifiant puisque nous contribuons au sauvetage d'entreprises en défaillance, souvent aux côtés des dirigeants et toujours avec l'objectif d'assurer un avenir meilleur. Cela requiert parfois de la résistance dans l'adversité et de la combativité, mais aussi de la psychologie, car cela reste de l'humain avant tout.

**Auteur(s) :**

*interviewé*

- Delphine Caramalli, avocat associée, cabinet Bremond et Associés

*Propos recueillis par*

- Jonathan Vayr

[Voir le sommaire de ce numéro](#)